

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ASSOMPTION
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-20-2018

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier les articles 807, 817 et 819 afin de se conformer au règlement numéro 146-08 de la MRC de L'Assomption concernant les dispositions normatives visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.



